

Décision 21-DCC-36 du 05 mars 2021

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe Cruiseline par la société Tikehau Capital

Posted on: 05 mars 2021 | Secteurs :

TOURISME / HÔTELLERIE / RESTAURATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Tikehau Capital

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Oui

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

groupe Cruiseline

Lire

Le texte intégral

136.17 Ko